Monsieur le Préfet,
Mesdames les Parlementaires,
Monsieur le Président du département,
Mesdames et messieurs les Conseillers régionaux et départementaux,
Monsieur le Président de la CCI,
Messieurs les Présidents d'intercommunalités,
Mesdames, messieurs les Maires,
Mesdames, messieurs,

Je vous remercie d'être venus nombreux aujourd'hui et je sais combien cette journée de travail et de convivialité est toujours particulièrement appréciée.

C'est d'abord l'occasion d'avoir une pensée pour les Maires qui nous ont quittés depuis notre dernière Assemblée Générale (**Claude Gaye**, Maire de Montastruc ; **Jean Louis Teulié**, Maire de Bramevaque et **Yves Bruno**, Maire de Dours).

Je souhaite aussi remercier toutes les personnes qui participent à l'organisation de ce congrès et notamment :

-le Président de la CCI pour le prêt des infrastructures,
-le Maire de Tarbes pour l'organisation de l'apéritif,
-le Président du Département pour notre traditionnel repas des élus.

Le congrès annuel de notre association départementale est toujours un moment important, parce qu'il nous permet de nous retrouver afin d'échanger sur nos préoccupations d'élus. C'est d'autant plus important aujourd'hui car de plus en plus d'élus de nos communes, maires, mais aussi conseiller municipaux, traversent une véritable crise des vocations, au point de démissionner en cours de mandat. Il s'agit d'une réelle lassitude

et toutes les études montrent que la région Occitanie est particulièrement touchée.

Les raisons de quitter la fonction de maire ne manquent pas, vous devez gérer un budget de plus en plus contraint et des politiques publiques qui manquent souvent de lisibilité ; on vous en demande toujours davantage en vous ôtant les moyens financiers pour le faire et les administrés continuent de vous interpeller sur des sujets qui ne sont plus de compétence communale; la manière dont vous vivez et percevez la charge de votre responsabilité et la judiciarisation de votre fonction.

C'est pour cela que l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalités et l'Assemblée des Départements de France et Régions de France ont souhaité formuler **5 propositions dans le cadre du Grand débat National** :

1) Réformer les principes organisant les relations entre l'État et les collectivités locales afin de garantir leur libre administration.
Renforcer le principe de subsidiarité au profit des collectivités locales lorsque l'intérêt général le permet. Une Conférence nationale de la décentralisation - regroupant les 3 niveaux de collectivités locales figurant dans la constitution, les membres du gouvernement concernés et des parlementaires dédiés aux collectivités locales - devrait être le lieu de la co-construction des politiques publiques.

2) Assurer réellement l'autonomie financière des collectivités territoriales.
L'inscription dans la Constitution d'une loi d'orientation pluriannuelle des finances locales - déclinée chaque année dans une loi de finances spécifique aux collectivités -

permettrait à celles-ci d'avoir une visibilité sur les dispositions financières, budgétaires et fiscales les concernant.

3) Mettre la commune au centre de la démocratie de proximité.

4) Renforcer le rôle des collectivités dans les politiques publiques assurant la cohésion sociale et territoriale de la Nation.

Les départements doivent continuer à assurer la solidarité territoriale en permettant la coordination des réseaux d'offres des opérateurs locaux (SEM, SPL, établissements publics). Les régions doivent figurer aux côtés de l'État dans une instance de codécision, pour élaborer et co-construire les politiques concourant à l'équilibre du territoire national.

5) Établir une nouvelle répartition des compétences concernant certaines politiques publiques de proximité.

Sur tous ces points l'Association des Maires de France est intervenue pour défendre la décentralisation et le rôle important des communes et des intercommunalités dans l'organisation territoriale.

Je souhaite ensuite vous indiquer que les Maires et Présidents d'intercommunalités, réunis le 5 mars dernier, ont vivement souhaité que **la loi NOTRe soit modifiée pour redonner aux territoires de la liberté et de la souplesse afin de déterminer l'organisation de leur intercommunalité en fonction des réalités vécues.**

Ainsi pour répondre aux sollicitations du Président de l République, l'AMF demande notamment de :

- Simplifier et réduire le nombre des compétences minimur et obligatoires des intercommunalités qui ne tiennent pa suffisamment compte des enjeux locaux,

- Supprimer le transfert obligatoire des compétences eau e assainissement aux communautés. Nous souhaitons pa ailleurs que la compétence tourisme retrouve elle-aussi ur caractère optionnel;

- Rétablir la possibilité de définir librement l'intérêt communautaire pour l'ensemble des compétences intercommunales;

- Permettre la « sécabilité » des compétences

- Améliorer la qualité des relations entre les communes et leur intercommunalité en rendant obligatoire la création d'une assemblée des maires et en lui confiant de véritables pouvoirs.

Je voudrais ensuite faire un zoom sur la question scolaire et la position de notre association sur le projet de loi pour une école de la confiance.

Tout d'abord, l'AMF salue la volonté de rendre obligatoire l'instruction des enfants à l'âge de 3 ans afin de réduire les inégalités territoriales constatées, sous la condition expresse, cependant, que cette évolution n'entraîne aucun surcoût pour les collectivités. Si elle tient à soulever les potentiels impacts

de cette mesure, notamment en matière de locaux et d'encadrement pour les collectivités qui verront les effectifs scolaires s'accroitre mais aussi d'accueil des enfants en situation de handicap, sa principale inquiétude porte sur le financement des écoles maternelles privées sous contrat d'association.

Le mode de compensation prévu par le projet de loi au titre de l'extension de compétences s'appuie sur l'augmentation des dépenses effectives entre les années scolaires 2019/2020 et 2018/2019, sans tenir compte du basculement du régime de financement actuel, facultatif, vers un régime obligatoire.
En conséquence, l'AMF demande, dans un souci d'égalité de traitement, que la compensation financière vise l'ensemble des collectivités concernées, dont celles qui ont appliqué le régime facultatif avant que celui-ci ne devienne obligatoire. En outre elle ne souhaite pas que les collectivités ayant contractualisé avec l'Etat pour limiter leurs dépenses de fonctionnement à 1.2% par an se trouvent pénalisées.

L'AMF demande à être étroitement associée à l'élaboration du décret d'application afin de définir précisément les modalités de versement de la compensation financière

Elle est également très attentive aux actuels débats parlementaires qui ont d'ores et déjà introduits une mesure visant la création d'établissements publics des savoirs fondamentaux associant les écoles primaires à leurs collèges de secteur, elle estime que le principe même d'une telle mesure doit impérativement et préalablement faire l'objet d'une concertation avec elle et l'ADF, compte tenu des lourdes incidences sur le maillage territorial de l'école.

Sur l'ensemble de ces points, l'AMF réitère sa position constante : **il est indispensable de laisser les territoires s'organiser à l'échelon qui leur paraît le plus pertinent, en fonction de leurs besoins spécifiques, et de garantir une école de la proximité dans tous les territoires,** dans l'intérêt des enfants et en réponse aux demandes des citoyens.

Enfin et pour terminer, je voudrais signaler le rapport 2018 de l'observatoire des finances et de la gestion publique locale qui souligne que le bloc communal supporte plus de la moitié des dépenses de fonctionnement des collectivités locales (54%), les départements plus d'un tiers et les régions 12%. Les frais de personnel représentent le poste de principal des dépenses de fonctionnement des communes et des groupements à fiscalité propre (55% et 37%), quant à celles des départements et des régions, ce sont les dépenses d'intervention qui en constituent la majorité (69% et 64%)

Néanmoins cette présentation budgétaire et comptable « officielle » ou du moins administrative, mettant l'accent sur la distinction entre dépenses de fonctionnement et d'investissement, ne renseigne que peu sur les stratégies de dépense des collectivités territoriales.

Ce que nous souhaitons, c'est **la distinction entre les dépenses contraintes, imposées par la loi et plus généralement la réglementation, et les dépenses volontaristes, traduisant un engagement politique des collectivités** et ainsi distinguer les dépenses « obligatoires » à celles qui ne le sont pas. **Cette approche permettrait de mettre en exergue le degré politique d'autonomie des collectivités.** Cela permettrait par exemple de déterminer avec précision le degré d'autonomie des départements dont

les ressources sont largement consommées par les allocations individuelles de solidarité.

L'administration publique d'Etat tend à assimiler les dépenses de fonctionnement aux dépenses obligatoires et celles d'investissement aux dépenses volontaristes. La définition de nouveaux critères serait sans conteste opportune pour mieux cerner la réalité des dépenses publiques.

Il convient à cet égard de rappeler toute l'importance de l'investissement local en France, tant sur le plan social qu'économique. Une connaissance fine et renseignée de cette réalité aiderait sans conteste les décideurs publics au niveau de l'Etat à prendre des décisions plus adéquates ou du moins mieux documentées.

La liberté communale est une question de principe et une question de confiance entre l'Etat et ses Maires qui font vivre la démocratie au quotidien, développent leurs territoires, font face aux crises et répondent aux urgences sociales de leurs concitoyens.

Il est donc important que nous soyons, aujourd'hui plus que jamais, unis : Communes, Intercommunalités, Départements, Régions pour défendre et faire vivre tous nos territoires et la décentralisation qui laisse de la place aux initiatives locales.

Je vous remercie une fois encore de votre présence, de votre attention et je vous souhaite un bon repas.